



Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

122-A, rue Principale Saint-André-de-Kamouraska

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Nathalie Blais, directrice générale & greffière-trésorière de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, que le conseil municipal sera saisi, lors de la séance extraordinaire du 19 mai 2026, à 19 h 30, au 122-A, rue Principale de Saint-André-de-Kamouraska, de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Une demande de permis pour un projet d'installation d'élevage laitier demandé ne respecte pas les distances séparatrices applicables aux installations d'élevage, notamment celles relatives aux odeurs agricoles, la distance minimale requise entre le site d'élevage et une résidence voisine étant de 137,2 m alors que les distances prévues sont de 64 m pour l'étable existante, de 93 m pour l'agrandissement projeté et de 72 m pour le réservoir circulaire projeté;

Une distance séparatrice minimale exigée par rapport au périmètre urbain est de 411,5 m et que celle-ci ne serait que d'environ 42 m;

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accorder cette dérogation, le projet ainsi approuvé sera réputé conforme au règlement.

Identification du site concerné :

9145-5899 Québec inc. situé au 102A, rue Principale à Saint-André-de-Kamouraska

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-André-de-Kamouraska, ce 27^e jour d'avril 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nathalie Blais

